

Le **Conseil communal de la Ville de Diekirch**, réuni en séance ordinaire le 3 décembre 2015,

Vu

1. la déclaration du collège des bourgmestre et échevins du 16.12.2011,
2. la législation concernant l'adoption d'un Plan d'Aménagement Général communal,

Rappelant

3. la promesse du collège des bourgmestre et échevins de mener une politique transparente et participative,

Considérant

4. la panoplie de moyens publicitaires (invitations personnelles et dépliants distribués à tous les ménages) déployés par le collège des bourgmestre et échevins à l'occasion d'événements exclusivement représentatifs, tels l'inauguration de tronçons de la voirie publique ou l'inauguration de l'extension de la crèche,
5. la retenue et le silence quasi complet voilant des projets essentiels de la vie communautaire tels le Projet d'Aménagement Général et le plan d'occupation du sol concernant le « Camp DPI » ou camp pour demandeurs de protection internationale (annonce par voie de presse, affichage sur le site de la Ville de Diekirch, avis au public épinglé au Reider),

Estime

6. qu'il y a disproportion entre les moyens mis en œuvre pour annoncer et couvrir les projets essentiels de la vie communautaire et ceux déployés pour accompagner les événements exclusivement représentatifs,
7. que le collège des bourgmestre et échevins ne répond pas aux critères de transparence et de participation qu'il s'est lui-même imposés,

Constata

8. un flagrant déficit d'information de la part du collège des bourgmestre et échevins empêchant ainsi la participation des conseillers et de la population aux affaires communales,

Demande au collège des bourgmestre et échevins

9. de réajuster sa politique d'information: cibler l'essentiel et négliger l'accessoire et
10. de tenir sa promesse du début de mandat: agir en transparence et solliciter la participation.